

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-930

présenté par

M. Di Filippo, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Blin, M. Hetzel,
M. Cordier, M. Boucard et M. Bazin

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.